

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =
Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 1 (1951)

Heft: 1

Buchbesprechung: Vijf Eeuwen Stedelijk Strafrecht [Louis Th. Maes]

Autor: Liebeskind, W.A.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

stellung bringt. Daß z.B. die Germanen aus einer Mischung von Streitaxtleuten und Megalithleuten hervorgegangen sein sollen, ist eine kaum über allen Zweifeln stehende Behauptung, und von Deutschland und Skandinavien als dem Urraum der Germanen zu sprechen, ist vielleicht doch etwas zu gewagt. Im Spätmittelalter ist trotz der 2 Kapitel über die Städte der Kommunalbewegung meines Erachtens etwas zu wenig Beachtung geschenkt worden.

Trotz dieser kritischen Bemerkungen handelt es sich um eine sehr verdienstvolle Arbeit. Der Verfasser hat den riesigen Stoff vorbildlich gemeistert und alle Sektoren gleichmäßig beleuchtet. In dieser rechtshistorischen Arbeit fehlen sogar Abrisse über das Kulturleben nicht. Planitz hat sich auch die Mühe genommen, die wichtigsten Quellen und die hauptsächlichste Literatur zu zitieren. Eine Zeittafel, ein Personen- und Sachregister erleichtern das Nachschlagen. Die Arbeit erfüllt so in durchaus positivem Sinne die Aufgabe eines Handbuches zur deutschen Rechtsgeschichte.

Netstal

Fritz Stucki

LOUIS TH. MAES, *Vijf Eeuwen Stedelijk Strafrecht*. De Sikkel, Anvers, et Martinus Nijhoff, La Haye, 1947. XXII + 830 p.

L'auteur est un jeune historien du droit qui, récemment, a été nommé secrétaire de rédaction belge de la nouvelle Revue d'histoire du droit (belgo-néerlandaise). Il nous offre un ouvrage impressionnant autant par la richesse de sa documentation que par la maîtrise de ses développements. Les études d'un droit local sont toujours utiles car elles donnent la base indispensable aux synthèses sérieuses. Mais elles sont souvent faites par des fervents d'histoire locale qui ne savent interpréter les faits qu'ils décrivent et encore moins les placer dans l'évolution générale des institutions, faute de connaissances historiques et surtout juridiques.

Rien de tel dans cette monographie. Autant les archives malinoises n'ont-elles pas de secret pour son auteur, autant celui-ci est à l'aise dans l'histoire et la doctrine du droit pénal et de la procédure.

Dans l'espace restreint qui nous est attribué, il ne nous est guère possible d'analyser ce volume comme il le mériterait. Force nous est donc de nous borner à l'examen de quelques points particuliers.

Le chapitre consacré aux échevins permet de constater qu'à Malines le rapport entre le droit de bourgeoisie et la propriété foncière existe comme dans plusieurs de nos villes: pour être échevin, il faut être propriétaire foncier dans la ville. Le droit de bourgeoisie comporte encore d'autres avantages: les peines et les amendes sont moins élevées pour les bourgeois que pour les étrangers.

Un office qu'il est intéressant pour nous de rencontrer aux anciens Pays-Bas est celui de l'*amman* (oltman, outman, subpraefectus). M. Maes nous dit que cet office est important à Anvers, Bruxelles et Louvain, tandis qu'à Malines, l'*amman* n'est qu'un sorte de sergent de ville.

Relevons encore le terme de *taelman* pour désigner l'avocat dont le sens est équivalent à notre *Fürsprech*.

A la page 291, l'auteur avance que, telle une avalanche, les procès de sorcellerie se sont déversés sur son pays, provenant de Suisse et ayant passés par la France et l'Allemagne. Il étaye son affirmation en rappelant qu'en 1390, la première persécution des sorcières fut ordonnée dans le bailliage de Blankenbourg par le bailli Pierre von Greyerz. Or, il nous semble excessif d'attribuer à une mesure prise par un bailli bernois, dans la vallée plutôt reculée de la Simme, une répercussion tant soit peu profonde sur la procédure criminelle des grands pays de la plaine. Certes, en pourchassant les sorcières, ce bailli innove, car, par lui, le pouvoir civil se saisit pour la première fois de la poursuite des sorcières. D'ailleurs, un peu plus tard, des mesures pareilles furent prises dans une région voisine: en 1428, les Patriotes du Valais promulguèrent des articles contre la sorcellerie. Mais, à notre avis, il s'agit de phénomènes propres aux contrées alpines de la Suisse occidentale et non pas du départ d'un mouvement général.

Dans la domaine des procès de sorcellerie, M. Maes constate l'influence presque immédiate de la *Cautio criminalis* du Père jésuite F. v. Spee: après sa parution, il n'y eut plus de sorcières brûlées à Malines.

Relevons encore le passage consacré à l'arsin. Citons: «Bien que les sources ne le disent pas expressément, on peut tenir pour acquis que l'arsin (*woesting*) accompagnait la mise hors la loi aux 13^{me} et 14^{me} siècles». Voilà un pendant intéressant de la pratique célèbre de l'arsin dans l'Utrecht du 13^{me} siècle!

Ecrit dans un langage clair et précis, complet, sans longueurs inutiles, pourvu d'un choix de textes en annexe et intelligemment illustré, le volume de M. Maes dépasse le cadre local pour enrichir la littérature de l'histoire du droit.

Cologny (Genève)

W. A. Liebeskind

PAUL-F. GEISENDORF, *Théodore de Bèze*. Labor et Fides. Genf 1949. 456 p.

Der Fortsetzer von Calvins Werk in Genf hatte bisher kein Glück mit seinen Biographien: drei deutsche Versuche, Déodat (hellenisiert Théodore) de Bèze eine Biographie zu widmen, blieben unvollendet (Schlosser, Baum und Heppe), englische und holländische sind kaum erwähnenswert, und im französischen Sprachgebiet begnügte man sich trotz eines 1871 durch die verdienstvolle Société de l'Histoire du Protestantisme français ausgeschriebenen Wettbewerbes nur mit allerdings z.T. sehr wertvollen, Spezialstudien. «Il n'existe en français, chose incroyable et presque scandaleuse, aucune biographie complète de Théodore de Bèze», stellte vor 25 Jahren Hermann Ecuyer fest.

Diesem «Skandal» ist nun durch Paul-F. Geisendorf abgeholfen worden. In einem über 400 Seiten starken, auch mit Bildern gut ausgestaffierten, sehr